



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 30 juin 2023

### **DISPOSITIF DE SÉCURITÉ EN SEINE-MARITIME ET RECOMMANDATIONS POUR LE WEEK-END DU 30 JUIN AU 3 JUILLET**

Dans le contexte de violences survenues sur les agglomérations de Rouen et du Havre depuis deux nuits consécutives, l'État renforce continuellement son dispositif de sécurité, qui sera adapté en fonction des évolutions constatées sur le terrain au cours de la soirée et du week-end.

Quatre arrêtés préfectoraux sont aujourd'hui en vigueur :

- un arrêté portant interdiction temporaire de transport et de port d'armes toutes catégories confondues, de munitions et d'objets pouvant constituer une arme par destination (armes, artifices), sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et la ville du Havre jusqu'à lundi 3 juillet 2023 à 20h00 ;
- un arrêté réglementant la distribution et la vente de carburants et de produits chimiques, inflammables ou explosifs, couvrant l'ensemble du département, depuis jeudi 29 juin 2023 à 20h00 jusqu'au lundi 3 juillet 2023 à 20h00.
- un arrêté portant interdictions de manifestations à caractère revendicatif sur la voie publique ce vendredi 30 juin dans un périmètre correspondant aux abords de l'hôtel de Ville de Rouen, entre 19h30 et 22h00.
- un arrêté portant interdictions de manifestations à caractère revendicatif sur la voie publique ce vendredi 30 juin dans un périmètre correspondant aux abords de la sous-préfecture du Havre, entre 18h30 et 22h00.

Au regard des incidents constatés ces dernières nuits, les recommandations suivantes sont formulées :

- il est fortement conseillé d'adapter ses déplacements en soirée. À ce titre, les transports en commun dans l'agglomération de Rouen et du Havre cesseront leur service après 21h00 ce vendredi 30 juin et samedi 1<sup>er</sup> juillet ;
- il est recommandé à tous d'appliquer les mesures préventives suivantes : rentrer les poubelles, garer les voitures à l'abri, veiller à ce qu'il n'y ait pas d'encombrants sur la voie publique ;
- les commerçants sont invités à prendre l'ensemble des mesures disponibles pour la sécurité de leurs bâtiments.

Face à ces actes d'incivilités et de dégradations, le préfet en appelle à la mobilisation et à la responsabilité de tous pour garantir la tranquillité publique.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex